



## Explications de la Suisse concernant sa position sur la peine de mort

Monsieur le Président,

1. Je vous remercie de me donner la parole. La Suisse, *tout comme d'autres pays*, regrette que le document final de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue (UNGASS) ne traite pas de la peine de mort, qui continue à être appliquée par quelques pays pour des crimes liés à la drogue. Mon pays est fermement opposé à l'utilisation de la peine de mort quels que soient l'endroit et les circonstances.
2. Concernant les crimes liés à la drogue, il n'existe absolument aucune preuve permettant d'affirmer que la peine de mort a un effet dissuasif plus important ou plus efficace que d'autres sanctions sévères comme les peines d'emprisonnement de longue durée. Par ailleurs, la peine de mort appliquée pour des crimes liés à la drogue ne satisfait pas au critère de « crimes les plus graves », c'est-à-dire de crimes commis dans l'intention de tuer, tel que prescrit par l'art. 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
3. La Suisse partage les préoccupations des pays confrontés à des situations d'urgence en matière de trafic de drogues et serait intéressée à échanger avec eux sur des moyens dissuasifs vraiment efficaces et des bonnes pratiques exemplaires, comme la nécessité fondamentale de disposer d'institutions policières et pénitentiaires fonctionnelles et exemptes de corruption. L'expérience montre que la peine capitale ne permet pas à un pays d'être débarrassé du problème de la drogue ; pour ce faire, d'autres efforts plus importants et plus substantiels sont indispensables.
4. Mon pays invite instamment tous les Etats membres des Nations Unies qui continuent à appliquer la peine de mort à envisager un moratoire sur les exécutions. Un moratoire constitue un cadre solide permettant de mener des recherches sérieuses et fondées sur des moyens plus efficaces destinés à résoudre des problèmes internationaux complexes, tel que celui que nous avons évoqué ici.

Monsieur le Président, je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

### **Explanation of Position on the Death Penalty – by Switzerland**

Mr. Chairman,

1. I thank you for giving me the floor. Switzerland, *like others*, regrets that the present UNGASS outcome document does not also deal with the death penalty, which continues to be used by a few countries in the context of drug offense sentencing. My

country is strongly opposed to the use of the death penalty everywhere and in all circumstances.

2. With regard to drug crimes, not only is there no evidence whatsoever that the death penalty dissuades more or better than other harsh sanctions like long prison terms, the death penalty for drug offenses also does not meet the threshold of “most serious crimes”, i.e. crimes involving the intention to kill, as prescribed by Art. 6 of the International Covenant on Civil and Political Rights.
3. Switzerland shares the concerns of countries having to deal with “drug emergencies” and is interested in exchanging with them on truly effective deterrent means and known best practices, such as the basic requirement of efficient police and well-functioning penitentiary institutions that are corruption-free. Experience shows that capital punishment is not what can turn a country into a “drug-safe” one; for that, other, bigger and more substantive, efforts are required.
4. My country urges all United Nations’ member states that retain the death penalty to consider establishing a moratorium on executions. A moratorium provides a supportive background to a serious search and facts-based investigations of better and more effective methods to solve challenging international problems, such as the one we discuss here.

Thank you, Mr. Chairman.